Commune de FRANS (01)

FRANS
DOMBES SAÔNE VALLÉE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4b

PLAN DE ZONAGE
BOURG-LES BRUYERES

Planche Centre - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme
Arrêt du PLU en Conseil municipal en date du 14 mai 2025
Approbation du PLU en Conseil municipal en date du 19 janvier 2026
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 19 janvier 2026

Révisions et modifications :
- ...

Référence : 49120

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

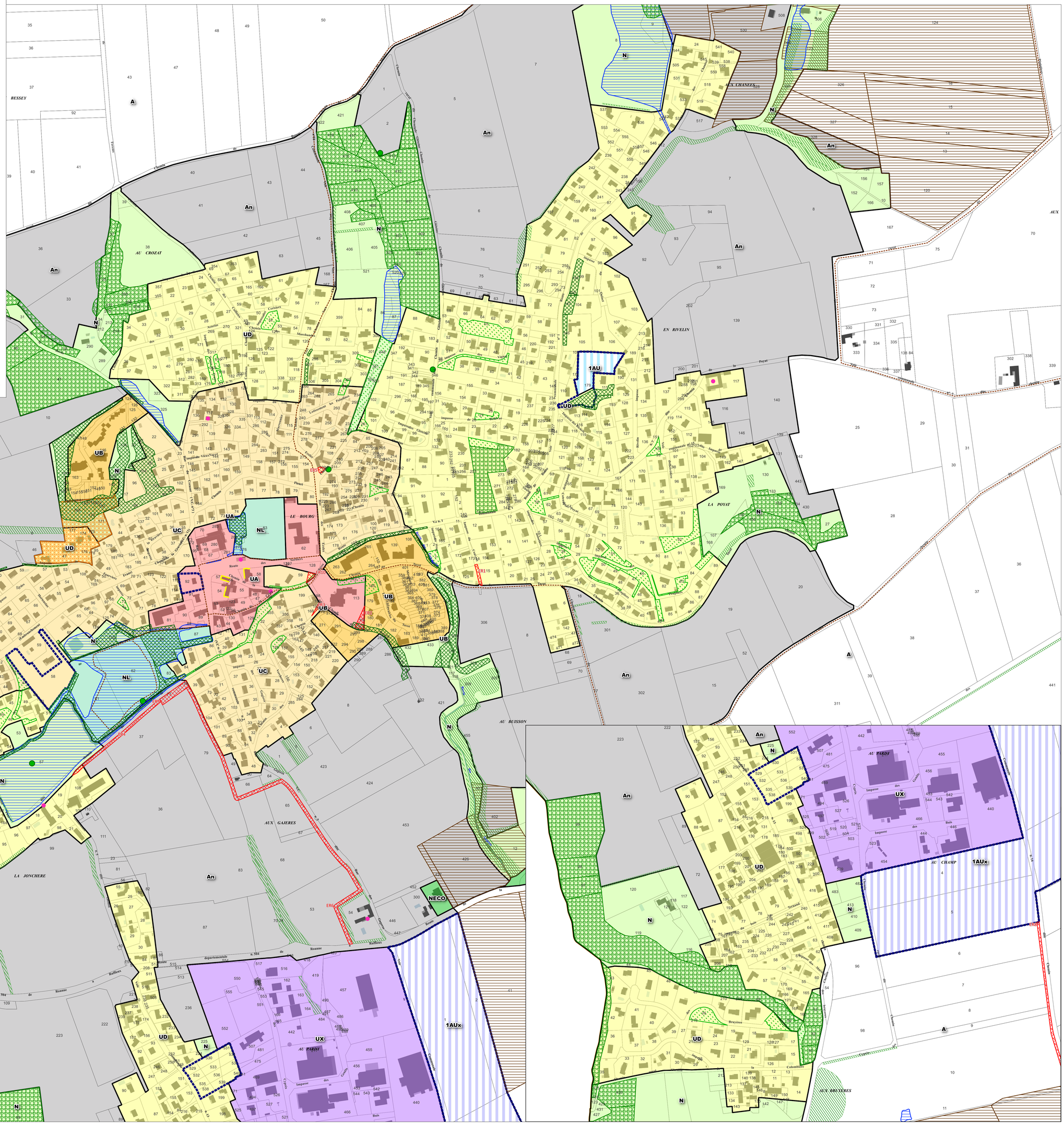

Légende

Zonage
- UA : Zone d'habitat dense
- UB : Zone d'habitat dense
- UC : Zone d'habitat périphérique
- UD : Zone d'habitat peu dense
- UX : : Zone d'activités économiques
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUx : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- N : Zone naturelle de protection des milieux naturels
- NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
- NECO : Zone naturelle de taille et de capacité limitées à vocation artisanale
- A : Zone agricole
- An : Zone agricole inconstructible

Prescriptions
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone de risque identifiée au titre de l'article R151-31 du C.U
- Espace Boisé Classé
- Espace vert à protéger au titre de l'article L151-19 du C.U
- Corridor écologique à préserver au titre de l'article 151-23 du C.U
- Element Remarquable du Paysage (ERP) à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U
- Trame verte urbaine à protéger au titre de l'article du L151-23 du C.U
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U
- Arbre isolé à protéger au titre de l'article L151-23 du C.U
- Element patrimonial à préserver au titre du L151-19 du C.U
- Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du C.U
- Cheminement piétonnier identifié au titre de l'article L151-38 du C.U